

Le 3 septembre 2019

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 septembre 2019, de 19 h 30 à 20h32 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Monsieur Gervais Darisse, maire
Madame Josianne Sirois, conseillère
Monsieur Alain Parent, conseiller
Monsieur Guy Lapointe, conseiller

Sont absents : Madame Ghislaine Chamberland, conseillère, Monsieur Benoit St-Jean, conseiller et madame Suzanne Bossé, conseillère

Le quorum est atteint.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux contribuables et aux conseillers. Madame Nathalie Blais fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Nathalie Blais fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour. Le point 14 (Demande de parents de Saint-André concernant un service de garde) a été reporté à la fin de la séance et par la suite a été reporté à une prochaine séance.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 6 août 2019

2019.09.3 .153. RÉSOLUTION

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 6 août 2019. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance, l'adoption est proposée par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption des comptes

2019.09.4 .154. RÉSOLUTION

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par M. Alain Parent Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LISTE 2019-08-30 pour un montant total de 53 556,12\$

5 Modification du nom du répondant de la municipalité pour les documents à compéter pour Emplois d'été Canada

2019.09.5 .155. RÉSOLUTION

ATTENDU que Mme Claudine Lévesque a quitté son poste de directrice générale et que celle-ci était désignée comme répondante au programme *Emploi d'été Canada*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De désigner Mme Nathalie Blais, directrice générale depuis mai 2019 comme répondante au programme *Emploi d'été Canada* et comme substitut Mme Ginette Castonguay

6 Formation ADMQ/Impact de l'arrivée de l'autorité des marchés publics (AMP) dans la gestion des appels d'offres municipaux

2019.09.6 .156. RÉSOLUTION

ATTENDU l'offre de formation de l'association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) concernant l'impact de l'arrivée de l'*Autorité des marchés publics* (AMP) dans la gestion des appels d'offres municipaux);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser Mme Nathalie Blais à participer à une formation en novembre pour une journée au montant de 316 \$ plus les taxes, le conseil autorise le remboursement des frais.

7 Offre de service Desjardins / Solutions de paie

2019.09.7 .157 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la gestion de la paie se fait manuellement et exige beaucoup

de temps et de gestion;

ATTENDU QUE l'offre de Desjardins pour une solution de gestion de paie par

employeur D, paie par internet, améliorerait la gestion des

paies et faciliterait la production de rapports ;

ATTENDU QUE les frais initiaux pour l'ouverture du dossier d'entreprise, et

l'activation des dossiers d'employés seront de 200 \$ incluant

la formation à distance.

ATTENDU QUE des frais de base récurrents seront facturés de 18,50 \$, plus un

forfaitaire proportionnel au nombre d'employés et que l'offre inclut la mise à jour des dossiers d'employés, la saisie des données, la vérification et la prévisualisation, la soumission

et le traitement de données ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de Desjardins du 21 août 2019 afin de produire la paie par internet et le conseil autorise Mme Nathalie Blais, directrice générale à signer les documents comme répondante et Mme Ginette Castonguay est désignée comme responsable. de la paie

8 Adoption du règlement numéro 224 visant à modifier le règlement de zonage numéro 45 de la municipalité afin de permettre le village médiéval en zone AA1 sous certaines conditions ».

2019.09.8 .158. RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André applique sur son territoire un

règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter

des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les

procédures prévues aux dispositions des articles 123 et

suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' un avis public a été affiché le 7 août dernier annonçant aux

personnes intéressées la possibilité de demander que l'adoption du SECOND projet soit soumise à l'approbation

des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE le règlement numéro 224 est réputé avoir été approuvé par les

personnes habiles à voter le 3 septembre 2019 puisque la municipalité n'a reçu aucune demande valide suite à

l'affichage de l'avis public du 7 août 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josiane Sirois

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement numéro 224, conformément aux

dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et

l'urbanisme.

QUE le présent règlement entrera en vigueur suite à la délivrance

du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

9 Mandat à Englobe pour la préparation d'un plan de travail pour le réseau d'eau potable

2019.09.9 .159. RÉSOLUTION

ATTENDU la résolution 2019.08.15.152 qui autorisait la municipalité à

solliciter un appel de propositions d'une entreprise spécialisée pour la préparation d'un plan de travail pour réhabiliter le puits P2

et réaliser des études hydrogéologiques ;

ATTENDU que la compagnie Englobe a soumis une proposition d'analyse

hydrogéologique phase 1 qui renseignera la municipalité sur les causes de la diminution de capacité du puits P2 et sur les options qui s'offrent à elle pour répondre aux besoins en eau potable, le tout au montant de 5 500 \$ + taxes y incluant une visite des lieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte la proposition de Englobe du 29 août 2019 déposée par monsieur Simon Bouchand.

10 Contrat de déneigement des rues du village et des purges.

2019.09.10 .160. RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le contrat de déneigement des rues du village et des purges de

l'entreprise Terra-neige au montant de 12 245.73 \$ pour 2018-

2019 est échu;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une nouvelle soumission de Pierre-

Alexandre Tardif faisant affaire sous la raison sociale Terra-

<u>neige</u> ;

ATTENDU QUE M. Tardif est désireux de faire le déneigement du village

incluant la possibilité d'un forfaitaire de 220 \$ annuellement (maximum 2 heures) pour l'ouverture de la route Beaulieu pour les trois ans, aux conditions financières suivantes;

• Hiver 2019-2020 : 15 500 \$ plus taxes Et des options pour :

• l'hiver 2020-2021 : 15 500 \$ plus taxes

• l'hiver 2021-2022 : une augmentation de 2% soit 15 810 \$

plus taxes

ATTENDU le règlement 219 adopté le 1^{er} mai 2018 qui permet que ce

contrat soit conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accorde à M. Pierre-Alexandre Tardif, raison sociale <u>Terra-neige</u>, le contrat de déneigement des rues du village et des purges aux conditions énumérées ci-haut.

La municipalité pourra se prévaloir des options en adoptant une résolution avant le 30 juin de chacun des hivers prévus.

Le conseil municipal autorise la directrice générale et le maire à signer les documents.

11. Achat d'un réfrigérateur 5 pi³ pour le bureau municipal

2019.09.11 .161. RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un petit réfrigérateur pour le bureau municipal au prix d'environ 150 \$

12. Maintien des bureaux de poste

2019.09.12 .162. RÉSOLUTION

ATTENDU que le bureau de poste de Saint-André-de-Kamouraska figure sur la liste des bureaux de poste protégés contre une fermeture en vertu du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste en régions rurales ;

ATTENDU que les bureaux de poste contribuent à la vitalité des petits milieux ruraux;

ATTENDU que le moratoire doit être maintenu afin de soutenir l'identité locale et desservir adéquatement les personnes âgées qui sont sans moyen de transport :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal réclame des candidats aux prochaines élections le maintien du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste.

13. Concert de la Fondation André-Côté du 5 octobre 2019

2019.09.13 .163 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le concert de la Fondation André-Côté se tiendra le samedi

5 octobre à La Pocatière et qu'il y a lieu que la municipalité

y soit représentée;

ATTENDU QUE le concert rappellera la mémoire de Mme Fernande

Michaud, décédée d'un cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de Saint-André autorise l'inscription de 2 personnes au Concert de la Fondation André-Côté à La Pocatière le samedi 5 octobre 2019 et assume les frais de 30 \$ par personne.

14. Facture à payer :

Il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste de compte présentée ci-dessous :

• Air Liquide: 287,35 \$

• Agriscar, coop St-Alexandre: 60,75 \$

• Équipement V. Ouellet : 92,47 \$

• Energie et ressources naturelles (contrats): 8,00\$

Total: 448,57 \$

15 Questions diverses: Aucune question

16. Correspondance, dans la liste présentée :

Il est proposé par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une mention dans le journal Info-dimanche dans le cadre de la semaine des municipalités du 8 au 14 septembre 2019 pour une valeur de 105 \$ plus taxes.

17 Période de questions

<u>— ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS</u>

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétairetrésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

18. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Guy Lapointe que la séance soit levée à 20h32.
Maire
Secrétaire
Note:
« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».
Maire

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 10 septembre 2019, de 16h30 à 16h45 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Monsieur Gervais Darisse, maire
Madame Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur Alain Parent, conseiller
Madame Josianne Sirois, conseillère
Monsieur Benoit St-Jean, conseiller

Madame Ghislaine Chamberland, conseillère

Absent: Monsieur Guy Lapointe, conseiller

Le quorum est atteint.

Les membres du conseil forment le quorum et siègent sous la présidence du maire M. Gervais Darisse.

Mme Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

L'avis de convocation a été expédié par courriel le 8 septembre 2019 avec la confirmation de réception et la signature.

19. Demande de parents concernant un service de garde pour la classe de maternelle

2019.09.19 .164 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la commission scolaire ne veut pas assumer le service de garde

en milieu scolaire le mercredi en matinée pendant l'année

scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE les parents concernés ont demandé à la municipalité de mettre

en place un service de dépannage pour cette période et

souhaitent un engagement financier de la municipalité à cette

fin;

ATTENDU QUE la municipalité pourrait utiliser des locaux communautaires à

cette fin;

ATTENDU QUE l'assurance responsabilité de la municipalité couvre ce genre

de situation;

ATTENDU QU une partie de ces frais seraient assumés par les parents

concernés;

ATTENDU QUE le Fonds des élus et éoliens peut être affecté pour couvrir une

partie des coûts de ce service temporaire de garde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise la municipalité à :

- Embaucher une personne pour l'année scolaire 2019-2020 au tarif horaire de 18 \$ à raison de 3 h 30 par semaine et produire la paie de celle-ci ;
- Subventionner ledit service de garde à raison de 400 \$ pour l'automne 2019 et 600 \$ pour le printemps 2020 à partir du Fonds éolien et des élus ;

- Informer l'assureur de la municipalité de cette nouvelle responsabilité ;
- Facturer les parents des frais nets qui en découlent y incluant les bénéfices marginaux de la ressource, mais déduction faite de l'aide financière de la municipalité, le tout avec la collaboration d'un représentant des parents ;

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des membres présents

20. Levée de l'assemblée

que la séance soit levée à 16h45.
Maire
Secrétaire
Note:
« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».
Maire